



Annulation de la décision d'usage des sacs plastiques dans le secteur du ciment

L'affaire avait fait couler beaucoup d'encre. Le ministère de l'Industrie a décidé de revenir sur sa décision en ce qui concerne l'usage des sacs plastiques dans le secteur du ciment.

La ministre de l'Industrie, de l'Energie et des Mines, Salwa Sghaier a indiqué, ce mardi 13 octobre 2020 dans une déclaration à Shems Fm pour l'émission La Matinale de Hamza Belloumi, qu'« *il y a une orientation vers l'annulation de cette décision et des mesures officielles ont été prises dans ce sens* ».

Le 2 octobre, un projet de décision d'annulation de la décision publiée le 14 août 2020 a été transféré au ministre du Commerce, puis à la présidence de gouvernement pour publication dans le Jort.

Dans ce cadre, Mme Sghaier a indiqué qu'avant de se lancer dans cette procédure il fallait avoir une étude d'impact sur l'environnement, qui soit homologué par l'ANPE (Agence nationale de protection de l'environnement), chose qui n'a pas été faite.

En ce qui concerne l'approche économique, la ministre estime qu'elle doit être globale avec la participation des parties prenantes (industriels, société civile, conseil de la concurrence, la normalisation, etc.).

Source : Business News